

Postulat présenté par le Conseiller communal Frank Ducret, lors de la séance du 25 mai 2016

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

POSTULAT adressé à la Municipalité en l'invitant à étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante et de dresser un rapport à ce sujet:

Suppression des autorisations spéciales sur le parking Samson-Reymondin et transfert de ces autorisations sur des places réservées à cet effet dans le Parking du Pré de la Tour

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la campagne pour les élections communales de cette année, on a pu constater que les divers partis politiques se souciaient souvent des mêmes sujets, ce qui prouve qu'ils sont très actuels et intéressants pour toute la population. Parmi ces sujets, les problèmes de parage au centre de Pully revenaient très souvent.

Le postulat qui vous est présenté traite de cet important sujet tout en proposant certaines solutions pratiques pour améliorer la situation.

Le problème du parage au Centre de Pully a été soulevé à maintes reprises. Le nombre restreint de places à disposition de la clientèle des commerces, des restaurants et celle qui se rend aux guichets de l'administration communale rend ce secteur peu attractif, voire décourage les automobilistes de s'arrêter dans le village de Pully. A ce propos, nous avons pu constater que le parking de l'avenue Samson-Reymondin est occupé aux deux tiers par des voitures avec «autorisation spéciale» dont la présence permanente ne laisse que 12 à 15 places disponibles pour les «visiteurs». Deux contrôles effectués sur place confirment ces chiffres. Dès lors, par le biais de ce postulat, je propose de supprimer ces «autorisations spéciales» sur le parking Samson-Reymondin et de les transférer sur des places réservées à leurs bénéficiaires dans le parking du Pré de la Tour. Ceci aurait pour effet d'occuper une petite partie des places qui sont inutilisées dans ce parking. En effet, celui-ci comporte actuellement 250 places vides, soit les 45% du nombre total des places. Cette solution représente une alternative intéressante, d'autant plus que la situation financière de ce parking est relativement précaire. En outre, cette solution permettrait d'augmenter de manière

importante le revenu des taxes prélevées par l'horodateur du parking Samson-Reymondin. Le revenu supplémentaire acquis de cette manière pourrait être utilisé partiellement pour réduire le prix de l'abonnement des bénéficiaires dans le Parking Pré de la Tour.

J'aimerais encore préciser que ma proposition a déjà été accueillie très favorablement par de nombreux habitants de Pully ainsi que par plusieurs commerçants et leurs clients. Ces personnes se réjouissent de mon intervention tout en espérant qu'elle se concrétisera dans les meilleurs délais, ce qui est également important pour la survie de certaines enseignes commerciales.

Conclusion

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues, je vous demande de bien vouloir soutenir ce postulat qui a pour objet d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante et de dresser un rapport à ce sujet:

Suppression des autorisations spéciales sur le parking Samson-Reymondin et transfert de ces autorisations sur des places réservées à cet effet dans le Parking du Pré de la Tour.

Je vous remercie d'avance de votre soutien!

Pully, le 8 mai 2016

Frank Ducret, Conseiller communal

